

TRANSPORTS REGIONAUX
COMITÉ DE LIGNES POITIERS-NIORT-LA ROCHELLE
RELEVÉ DE CONCLUSIONS / COMPTE-RENDU

26 avril 2016, 17h30, Niort
PRÉSIDÉ PAR MONSIEUR EMON

Présents :

• **A la tribune**

- M. LAGRAVE, Vice-Président du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
- M. EMON, Conseiller Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes délégué au TER
- M. DUFORESTEL, Conseiller Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
- M. FEDERMAN, Région ALPC – Directeur Général Adjoint Pôle Transports, Infrastructures et Cadre de Vie
- Mme RODIER, SNCF Réseau – Chef de l'Unité Voyageurs
- M. LAMBERT, SNCF Mobilité – Directeur Délégué TER Poitou-Charentes
- M. DUBOIS, SNCF Mobilité – Adjoint du Directeur Délégué TER Poitou-Charentes
- M. MAITRE, SNCF Mobilité - DDTER
- M. DUCHIER, Région ALPC – Chef du Service Transports et Mobilités Durables à Poitiers
- M. PHILIS, Région ALPC – Service Transports et Mobilités Durables

• **Dans la salle (ayant signés la feuille de présence)**

- M. BRUNIER, Maire du Thou
- Mme DESPREZ, Vice-Présidente du Conseil Départemental de Charente-Maritime, Maire de Surgères
- M. MOREAU, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, Maire de Saint Maixent
- M. DABOUT, Co-Président du Conseil de Développement du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis
- M. BAUDIFFIER, Adjoint au Maire de Rouillé
- M. MAGNAN, Conseiller Municipal de Rouillé
- M. SIX, Adjoint au Maire de Niort délégué à la Mobilité urbaine
- Mme AULIER, M. MORANGE, FCPE de la Charente-Maritime
- M. GROUSSIN, Représentant de la FNAUT
- M. RENAUD, Représentant AFOC
- M. BOHMERT, Association de cyclistes urbains de Niort « Villovélo »
- M. COUTURIER, Mme LACOMBLÉ, Usagers
- M. JOSSELIN, Représentant Vive le Vélo La Rochelle
- M. VANDENBOSSCHE, INDECOSA CGT - Membre du Conseil de développement du Pays d'Aunis
- MM. CLISSON et GUÉRIN, Mme FILLoux, CGT Cheminots
- Mme BONFILS, Directrice Adjointe Mobilité et Transports du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- M. BOURON, Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Chef du service Territoires et Prospective

M. HOFFMANN, Communauté d'Agglomération de Niort – Directeur du Service Transports et Déplacements
M. REVEILLERE, Conseil Départemental des Deux-Sèvres – Chef du Service Mobilités

Excusés :

M. ABELLAN, Président de la PEEP de la Charente-Maritime
M. ARCHES, Représentant de la FNAUT
Mme BRACH, Présidente de l'Association Rullicoise des Usagers du TER
M. CULOT, Représentant Vélocité 86
M. FAVREAU, Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
M. FLEURY, Représentant du COTRACT
M. FONTENEAU, Directeur du Service Mobilité, transport et stationnement du Grand Poitiers
M. FOUNTAINE, Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Maire de La Rochelle
M. GIRET, Représentant CFDT Poitou-Charentes
M. GUYOT, Directeur de la DREAL
Mme LEGAY et M. MORANCAIS, DREAL
Mme LEGOUX, Responsable Desserte SNCF Mobilités
Mme MAISONNEUVE, Co-Présidente du Conseil de Développement du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis

Ordre du jour :

Point 1 : présentation par SNCF Réseau des travaux sous fermeture de la ligne entre Niort et La Rochelle du 9 mai au 20 juin 2016
Point 2 : offre par autocar de substitution
Point 3 : travaux connexes, en particulier création des nouvelles haltes
Point 4 : projets d'horaire du service annuel 2017

Pièces jointes :

- Diaporama présenté en séance
- Projets de grilles horaires

Introduction

M. ÉMON présente le nouveau contexte dans lequel se réunit ce comité de ligne qui s'inscrit dans une stratégie d'ensemble de concertation à l'échelle de la nouvelle Région. Il présente en particulier M. LAGRAVE, Vice-Président en charge des infrastructures, des transports et des mobilités.

Il salue par ailleurs la présence de SNCF Réseau qui sera amené à présenter en détail les travaux qui vont démarrer dans quelques jours. Ces travaux sont aussi la raison qui explique la tenue de ce comité de ligne en anticipation des autres comités qui suivront avant l'été : M. ÉMON souligne que ce comité se tient comme prévu en fin d'année dernière pour approfondir la question de la substitution routière.

Enfin, une nouvelle étape de discussion est proposée sur les projets d'horaires devant se mettre en place à l'été 2017 lors de la mise en service de la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux.

A. Synthèse des données présentées

1. Éléments relatifs aux travaux

Mme RODIER présente l'ensemble des travaux qui dépassent la stricte période de fermeture, avec la poursuite d'opérations de nuit au 2nd semestre, occasionnant des ralentissements pouvant générer des difficultés sur les correspondances à Niort.

L'ensemble de ces travaux doit déboucher sur un relèvement de vitesse qui sera effectif en décembre 2017, après homologation de la nouvelle vitesse de la ligne.

2. Service de substitution par autocar

MM. DUBOIS et MAITRE présentent le dispositif élaboré par la SNCF en accord avec la Région. Il est notamment souligné que la problématique des vélos restera un sujet de préoccupation pendant toute la période : les vélos ne seront acceptés en soute qu'à la marge tandis que les abris à vélos sécurisés prévus d'être mis en service à Niort et La Rochelle n'ont pu être réalisés dans le temps imparti, au regard des contraintes d'obtention des permis de construire.

3. Travaux connexes : nouvelles haltes

M. PHILIS rappelle la consistance des opérations engagées à La Jarrie et Aigrefeuille – Le Thou pour une mise en service en décembre 2016.

4. Projet d'horaires à compter de juillet 2017

MM. PHILIS et DUBOIS présentent les projets d'horaires, qui ont peu évolué depuis la présentation faite en novembre 2015, en rappelant les principes qui ont guidé leur construction :

- complémentarité avec les TGV, ce qui complexifie la grille au regard de la variabilité des horaires des TGV,
- besoins locaux des nombreux abonnés, tant à Niort, Poitiers que La Rochelle.

B. Relevé des échanges en séance

1. Service de substitution par autocar

M. SIX souligne les inquiétudes que font naître les flux de véhicules attendus en rabattement sur la gare de Niort : véhicules particuliers et autocars. Il insiste particulièrement sur les encombrements possibles sur l'avenue de La Rochelle.

MM. DUBOIS et MAITRE indiquent qu'il est difficile d'évaluer précisément les pratiques que vont adopter les nombreux usagers de l'axe. Ils précisent en revanche que l'ensemble des flux d'autocars a été envisagé en lien avec les services de Niort et que ces flux seront gérés selon une organisation déjà éprouvée à l'occasion d'interruptions de trafic d'ampleur déjà réalisées. Une séparation des arrivées et départs sera notamment en place et un passage par la rocade sera privilégié.

MM. BOHMERT et JOSSELIN regrettent que les solutions pour les vélos ne soient pas mieux abouties. Ils soulignent que le retard sur les abris à vélos est illustratif du faible intérêt que la SNCF porte à cette question.

Mme LACOMBLÉ appuie ces propos en indiquant que des navettes par camionnettes ont été évoquées.

M. LAMBERT confirme que tel n'a pas été le choix in fine. Il souligne que les responsabilités sur ce dossier n'incombent pas à la seule SNCF et que les procédures administratives s'imposent à tous.

M. GROUSSIN insiste pour sa part sur la nécessité de sécuriser les correspondances entre trains et autocars en gare de Niort.

M. MAITRE indique que les procédures sont en cours de finalisation, avec la mise en place de délais d'attente, y compris dans certains cas pour les trains. Il indique que les autocars seront géo-localisés, facilitant cette gestion.

M. CLISSON s'enquière de la gestion de l'accessibilité.

M. MAITRE précise que les autocars seront accessibles dans un des sens et que dans l'autre, compte tenu des cheminements impossibles, une solution par service dédié sera mise en place.

Mme RODIER précise que la mise en accessibilité des quais de la gare est programmée pour 2024.

M. COUTURIER demande à ce qu'un car supplémentaire soit prévu au départ de Surgères.

M. VANDENBOSCHE attire une attention particulière sur les doubles correspondances pour Lille.

M. DUBOIS indique que ces deux points particuliers seront approfondis.

Mme LACOMBLÉ demande quelle solution est proposée pour les abonnés annuels.

M. DUBOIS précise que les abonnés annuels ont la possibilité de suspendre leur abonnement sur les deux mois concernés.

2. Nouvelles haltes

M. BOHMERT souligne l'importance d'un accès à vélo sécurisé sur ces nouvelles haltes.

MM. BOURRON et PHILIS soulignent que cet aspect fait partie intégrante des aménagements prévus autour de la gare de La Jarrie.

M. BRUNIER indique qu'un travail est en cours avec le Département pour sécuriser les accès.

M. JOSSELIN attire l'attention de SNCF Réseau sur la taille des ascenseurs.

3. Les nouveaux horaires à compter de juillet 2017

Mme AULIER s'enquière de la qualité des correspondances à Niort avec la ligne vers Saintes.

M. DUBOIS précise que des correspondances seront ménagées avec certains TGV, dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui. Il indique qu'un certain nombre de correspondances entre TER subsisteront, même si ce n'est pas l'objectif premier adopté pour la construction des horaires, les besoins de correspondance d'une ligne à l'autre pour les besoins locaux étant réduits.

M. ÉMON souhaite un éclairage sur les possibilités d'accès au TGV pour les abonnés régionaux. Il insiste en particulier sur le 1^{er} TGV au départ de La Rochelle.

MM. DUBOIS et PHILIS précise que cette question est en cours d'examen avec TGV et que ces besoins ont bien été identifiés.

M. JOSSELIN s'étonne qu'un développement plus important de l'offre ne soit pas prévu entre Niort et La Rochelle, à l'instar de ce qui a été fait entre La Rochelle et Rochefort.

M. ÉMON indique que cette question est légitime, mais que ce territoire bénéficie déjà d'une offre importante avec les TER et les TGV. Il y a d'autres territoires moins bien lotis et des arbitrages financiers à prendre ont conduit à ne pas retenir de développement à ce stade.

M. COUTURIER salue l'articulation avec la ligne de Limoges et regrette que les relations avec Tours ne soient pas mieux traitées, en particulier à partir du TGV.

M. GROUSSIN appuie cette demande en particulier en pointe hebdomadaire où les besoins sont réels

M. DUBOIS précise qu'une continuité en TER subsistera quoiqu'un peu dégradée, et que pour le reste, les choix de TGV répondent à la demande forte d'un temps de parcours performant entre La Rochelle, Niort et Paris.

M. COUTURIER demande un ajustement de l'horaire d'arrêt à La Jarrie et Aigrefeuille avec la nécessité d'une desserte en fin d'après-midi le samedi.

M. MAGNAN remercie la Région d'avoir donné acte à la demande de la commune de Rouillé d'un arrêt à la mi-journée. Il regrette en revanche le positionnement du premier retour du soir depuis Poitiers ramené de 17h20 à 16h20.

M. VANDENBOSCHE attire l'attention sur des calages horaires importants en heure de pointe : passages à Niort trop tôt à 17h10 et 18h10, départ de Poitiers à 18h06 ne permettant pas une correspondance depuis un TGV.

M. ÉMON prend bonne note de ces demandes importantes pour les abonnés.

M. DUBOIS précise que ces évolutions sont liées à des incompatibilités sur la voie unique qui doivent être approfondies.

4. Autres éléments de débat

M. COUTURIER s'inquiète des conditions d'acheminement des trains de fret pendant la période de travaux.

Mme RODIER indique que les acheminements sont en partie retracés par la ligne La Rochelle – Nantes et par Saintes. Un certain nombre de circulations sont encore en examen.

M. COUTURIER demande à connaître les suites des recours engagés par la Région devant l'ARAFER concernant les nouvelles offres par autocars librement organisés.

M. LAGRAVE regrette que l'ARAFER ne donne pas droit aux recours des Régions qui sont lourdement touchées par certaines offres qui viennent écrémer le marché régional. Il indique que la Région ira contester ces décisions en Conseil d'État, au risque qu'à terme nous ayons une double peine pour les territoires : des services ferroviaires en moins et des autocars qui pourraient disparaître au regard de leur rentabilité difficile à trouver.

M. JOSSELIN demande quel est l'avenir des lignes Intercités.

M. LAGRAVE souligne que la Région sera extrêmement attentive aux conclusions de la mission du Préfet PHILIZOT. Pour sa part, la Région demande le maintien du statut national des lignes qui desservent son territoire et un service 2017 inchangé par rapport à celui de 2016.

M. MORANGE s'enquière de l'avancement de l'harmonisation de la politique à l'échelle de la Région.

M. LAGRAVE indique que des premières harmonisations tarifaires interviendront dès l'été 2016, mais que les plus structurantes (abonnements, jeunes) sont visées en 2017.

M. ÉMON remercie les participants pour la qualité des échanges qui ont permis de dresser des perspectives encourageantes pour l'avenir de la desserte sur cette ligne majeure du réseau régional. Il a notamment pris note des demandes d'ajustement d'horaires qui seront étudiées dans les prochaines semaines

Contact auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Direction des transports ferroviaires de voyageurs

Site de Poitiers

M. PHILIS Cyril

cyril.philis@laregion-np.fr

Tel : 05.49.38.49.33